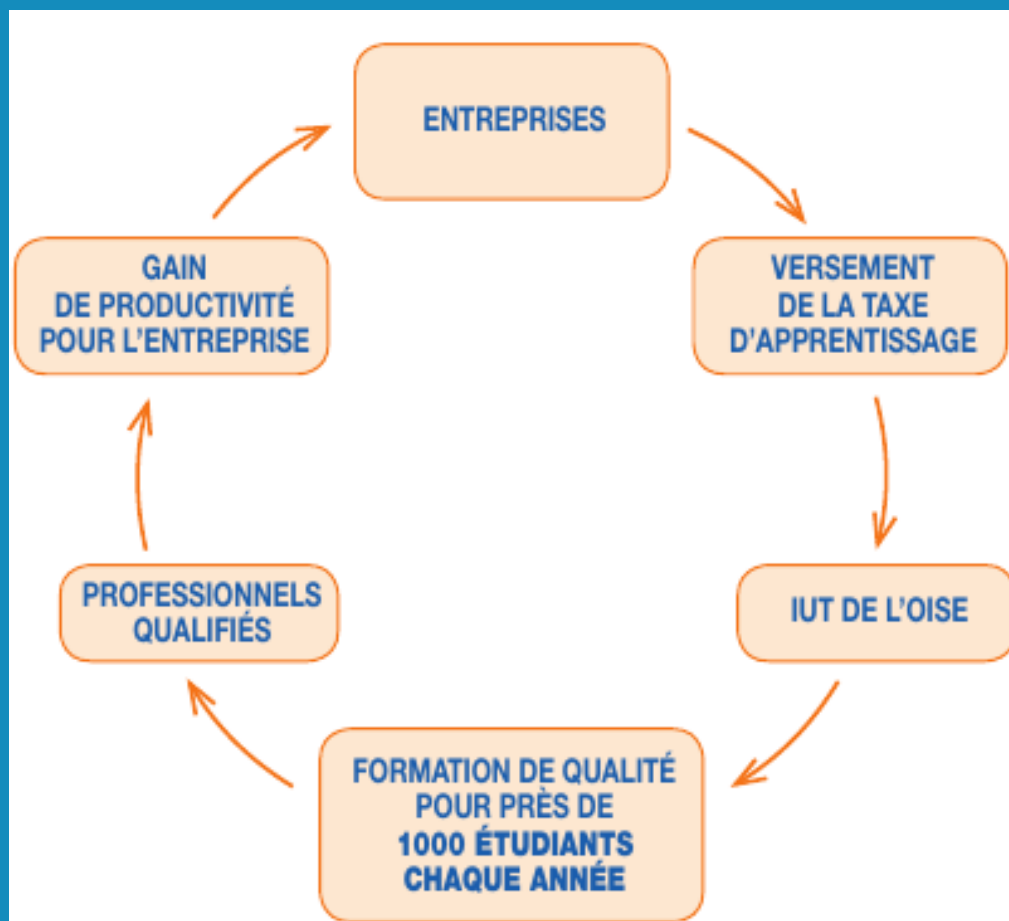




## TAXE D'APPRENTISSAGE

### POUR VOUS, ENTREPRISE, C'EST UNE TAXE

Pour l'IUT de l'Oise, c'est une **ressource propre indispensable**. Nous utilisons la taxe pour offrir à nos étudiants **des formations de qualité** afin de former des professionnels dont **vous aurez besoin demain**.



COMMENT AFFECTER VOTRE TAXE À L'IUT DE L'OISE ?

En adressant votre versement à un organisme collecteur de la taxe d'apprentissage en lui précisant :

> **Le Bénéficiaire**  
IUT de l'Oise  
54, Bld Saint André  
60000 BEAUVAIS  
Code UAI 0601983 E

> **Le montant à attribuer à l'IUT de l'Oise,**  
ou à l'une de nos formations en particulier.

## Notre usage de la taxe

- > Achats d'équipements pédagogiques (ordinateurs, équipements de laboratoires de chimie, biologie, maintenance, électricité, multimédia,...)
- > Intervention de professionnels dans les formations (leur expérience, leur vécu,...)
- > Suivi de projets tuteurés pendant l'année universitaire

En versant votre taxe, vous participez en tant qu'employeur au financement des formations initiales technologiques et professionnelles

• Une partie pour l'apprentissage (Quota) via le Centre de Formation des Apprentis IRFA APISUP) avec nos sections ouvertes en apprentissage :

> DUT Hygiène Sécurité et Environnement 2e année;

> Licence Professionnelle Métiers de la Gestion et de la Comptabilité : Comptabilité et Paye.

• Une autre partie (Hors Quota) pour les formations technologiques et professionnelles de tous niveaux

L'IUT de l'Oise est habilitée à percevoir la Taxe d'Apprentissage HORS QUOTA dans les catégories A (Formations de Niveau III – DUT) et B (Formations de Niveau II – Licences Professionnelles).

